

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE SOUMONT-SAINT-QUENTIN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUMONT-SAINT-QUENTIN N°34

Nombre de membres : 15
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Qui ont pris part à la délibération : 14
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
POUR : 14
Date de convocation : 26/05/2026
Date d'affichage : 26/05/2026

l'an deux mille vingt six
le VENDREDI 5 JUIN

Le Conseil Municipal,
régulièrement convoqué s'est réuni

au nombre prescrit par la loi dans
le lieu habituel de ses séances sous
la présidence de Laure MEUDEC.

Présents : Laure MEUDEC, Philippe ROCHE, Aurore LAGOGUEE, Pierre JULIEN, Bertrand GUERIN, Claudia JANVIER, Hélène LAMBERT, Adeline MAGDELAINE, Simon MAGDELAINE, Maria-Andréa MAUNY, Julien VILLEROY, Frantz GONTIER, Virginie PIERRE GESLIN

Absents excusés : Simon GUILLORY a donné pouvoir à Simon MAGDELAINE, Amélie REAUD

Secrétaire de séance : Philippe ROCHE

OBJET : ARRHEs SALLE POLYVALENTE

Afin de responsabiliser les locataires de la salle polyvalente, et de garantir une gestion optimale de ce service, Mme le Maire propose d'instaurer le versement d'arrhes lors de la signature du contrat.

Le conseil approuve à l'unanimité, et décide de fixer à 50% du montant total de la location le montant des arrhes à titrer à la réservation.

En cas d'annulation par le locataire, le remboursement des arrhes se fera sur justificatif, uniquement en cas de force majeure dûment justifié (décès d'un proche, accident, maladie).

Ces dispositions impliquent une mise à jour du règlement intérieur de la salle des fêtes ainsi que les modalités de perception.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE L'EXPÉDITION
EN PRÉFECTURE 15/06/2026
Le Maire, Laure MEUDEC

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS MOIS
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Le 15/06/2026
Le Maire, Laure MEUDEC

Le Secrétaire de séance :
Philippe ROCHE

